



Allergies graves causées par des chaussures made in china

Par **babeuh**, le **08/12/2008** à **20:26**

bonjour, j'ai acheté sur internet (venteprivée.com)trois paires de chaussures de marque GLOBE mais fabriqué en chine.En portant celles-ci juste une journée j'ai une réaction allergique assez grave (gonflement important des pieds et chevilles et éczema,douleur...)Au debut je n'ai pas soupçonné les chaussures et j'ai du me rendre aux urgences.Puis j'ai vu dans les journaux des cas similaires au mien (L'affaire CONFORAMA concernant des fauteuils et ETAM avec des bottes).Le produit allergisant est un anti-moisissure : le "diméthylfumarate".On le trouve sous forme de petits sachets.rnrnJe voudrai savoir quoi faire pour alerter les consommateurs des risques avec cette marque et quelles actions puis-je entreprendre vis-à-vis de la marque ou du site revendeur et ai-je le droit a des dommages et intérêts (ou au moins le remboursement de l'achat)????

Par **Tisuisse**, le **08/12/2008** à **23:21**

Avez vous fait expertiser ces chaussures ? Si oui, y a-t-on trouvé les produits incriminés ? Si oui, rapprochez-vous d'une association de consommateurs ou prenez un avocat car, contrairement aux achats en boutique qui vous aurait permis de rapporter ces chaussures et de vous les faire remplacer, là, vous avez préféré passer par internet et alors, bonjour les démarches, les contestations et la procédure.